



**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNE**

Séance du 03 avril 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 070-217001205-20240403-2023_CA_31600-BF



Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 21 mars 2024
Date d'affichage : 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT
– G. SALVI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE –
A. IPPONICH – M. HEQUET**

**Pouvoirs : S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – V. TRARI-MEDJAOUI donne pouvoir à
G. BRIOT – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – O. HOULLON donne pouvoir à
B. PY – P.E. PHEULPIN donne pouvoir à M. HEQUET**

Excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – C. LAMBOLEY – Q. COUVREUR

Philippe PARISOT a été désignée secrétaire de séance

DCM 2024/04/26

Affectation des résultats de l'exercice 2023

Conformément à l'article L. 2311 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'affectation du résultat de l'exercice N-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal.

Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de N-2.

L'affectation de résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent : D001 ou R 001) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Projet de délibération :

L'adoption du Compte administratif de l'exercice 2023 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de 2 232 728.35 €
- la section d'investissement fait apparaître un déficit global de 481 828.73 € et un solde de reste à réaliser de – 761 715.80 €

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

Vu le Compte de Gestion du Comptable,

Au regard de l'état des Restes à Réaliser,

Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2024,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONFIRME les résultats de clôture suivants :

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 070-217001205-20240403-2023_CA_31600-BF

A Résultat
précédé du signe + (excédent)

| | |
|--|--|
| B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | + 1 699 749.98 € |
| C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous) | + 2 232 728.35 € |
| D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) | - 481 828.73 € |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement | - 761 715.80 € |
| Besoin de financement = F = D + E | 1 243 544.53 € |
| Affectation en réserve-R 1068 en Investissement Report en fonctionnement R 002 | 1 243 544.53 € 989 183.82 € |

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Marie-Claire FAIVRE



